



Association des
entreprises spécialisées
en eau du Québec



Août 2020

L'InfEAU-Lettre

**VOTRE SOURCE D'INFORMATION
SUR L'INDUSTRIE DE LA GESTION DÉCENTRALISÉE
DE L'EAU AU QUÉBEC**

Dans ce numéro de l'InfEAU-Lettre :

- **COVID-19 : Le pire enfin derrière nous?**
- **Investissement massif du Canada et du Québec dans les infrastructures de l'eau du Québec**
- **Les systèmes de chloration**
- **Le plomb – partie 2**
- **Crise de la COVID-19 : les impacts sur les fosses septiques**
- **Ouverture du marché de l'entretien des technologies certifiées NQ 3680-910L**
- **Le mot de la fin**

• **COVID-19 : Le pire enfin derrière nous?**

Le Québec émerge graduellement d'une des pires crises de son histoire. Nous subissons encore les impacts de la COVID-19, mais on est en droit de penser que le pire est derrière nous...en autant que nous demeurons vigilants et que nous respectons les mesures sanitaires de la Santé publique.

C'est pourquoi nous reprenons la production mensuelle de l'InfEAU-Lettre <régulier>.

Bonne lecture !

Auteur : Daniel Schanck, AESEQ

• **Investissement massif du Canada et du Québec dans les infrastructures de l'eau du Québec**

Le 20 août dernier, les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé conjointement des investissements massifs de plus de 637,8 millions de dollars qui serviront à réaliser 280 projets municipaux d'approvisionnement en eau potable, de gestion des eaux pluviales et de traitement des eaux usées dans les différentes régions du Québec ([*cliquez ici*](#)). Ces projets comprennent notamment la remise en état de conduites d'eau, de stations de pompage et d'installations de traitement d'eau, ainsi que la construction de nouvelles installations.

Pour sa part, le gouvernement du Québec investit plus de 318,9 millions de dollars provenant du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU). Le Fonds vise à la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées. Ces travaux permettront de contribuer au maintien de services municipaux ou à la mise aux normes réglementaires d'infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées.

L'AESEQ applaudit à cette annonce fédérale-provinciale. Les citoyens desservis par les infrastructures municipales profiteront grandement de ces améliorations qui doteront les municipalités d'infrastructures d'eau modernes et efficaces. Malheureusement, ce n'est pas toute la population du Québec qui est desservie par les infrastructures collectives. Un pourcentage important de citoyens dépend de systèmes autonomes pour son approvisionnement en eau et le traitement de l'eau potable et des eaux usées.

Suite à cette annonce conjointe, l'AESEQ a maintenant une question pour les deux paliers de gouvernement:

Alors que vous consacrez conjointement plus de 638 millions dans les infrastructures municipales, que comptez-vous faire pour les milliers de citoyens québécois qui ne sont pas branchés aux infrastructures municipales et qui ont tout autant le droit de pouvoir compter sur un approvisionnement fiable et sécuritaire d'eau potable et de traitement des eaux usées?

La modernisation et la mise aux normes de leurs installations autonomes sont aussi essentielles pour favoriser cette portion des collectivités saines et résilientes partout au Québec.

Auteur : Daniel Schanck, AESEQ

• Les systèmes de chloration

Avec l'introduction des filtres au fer sans produits chimiques et des ultraviolets, le nombre d'applications de chloration a été réduit considérablement. Cependant, il existe encore des cas où une chloration complète est la meilleure solution pour certains problèmes d'eau.

Exemples de cas qui nécessitent la chloration

Le chlore est très efficace pour détruire les micro-organismes de l'eau. C'est aussi un puissant oxydant utilisé pour précipiter divers contaminants contenus dans l'eau.

1. Lorsque le sulfure d'hydrogène dépasse 3,0 ppm.
2. Lorsque les niveaux combinés de fer, de manganèse et de soufre dépassent les limites des filtres au fer sans produits chimiques.
3. Lorsque la désinfection est nécessaire pour rendre l'eau bactériologiquement sûre.
4. Pour les applications nécessitant des résidus de chlore.
5. Pour les puits communautaires.
6. Pour se conformer aux recommandations des gouvernements dans certaines applications.

Voici quelques conseils sur l'installation des diverses composantes d'un système de chloration :

Pompe d'alimentation et le réservoir de solution chimique

Selon le type d'installation à faire ou rencontré lors d'un appel de service, il existe deux façon utilisées pour brancher une pompe d'alimentation chimique. D'une part, elle peut être reliée au pressostat du réservoir de pression. La pompe est alimentée lorsque que la pompe du puits se met en marche. À noter que dans ce cas, il est important que la pompe d'alimentation chimique soit de la même tension que la pompe du puits.

L'autre façon est de relier la pompe à un compteur d'eau qui lui envoie un signal. Ou encore, pour certains modèles, le compteur envoie un signal à un contrôleur sur lequel on ajuste le débit d'injection de celle-ci. À noter que le point d'injection doit être installé après le réservoir sous pression et avant le réservoir de rétention.

Il est important de vérifier et de bien comprendre les instructions du fabricant lors du montage du point d'injection, car plusieurs petits détails doivent être pris en compte afin d'en assurer le bon fonctionnement. De plus, des valves permettant de couper le débit doivent être installées de chaque côté du point d'injection, afin de pouvoir en faire le nettoyage à intervalles réguliers, selon les instructions d'entretien fournies avec la pompe.

En ce qui concerne la solution de chlore, il s'agit ici d'un mélange d'eau de Javel domestique (chlore). Il ne faut pas utiliser un javellisant en poudre pour les piscines. Si vous devez diluer le chlore, assurez-vous d'utiliser de l'eau propre et traitée pour le mélange. Autrement, le mélange sera trop faible pour fonctionner adéquatement et une boue s'accumulera sur le fond du réservoir de solution.

Le débitmètre ou compteur d'eau, celui-ci tout comme le point d'injection doit être installé après les conduites d'eau non traitées lorsque c'est le cas. Par contre, il sera optionnel dans le cas où la pompe d'injection est branchée directement au réservoir de pression.

Le réservoir de rétention doit toujours être calibré en fonction du nombre de gallons par minute (gpm) que fournit la pompe du puits. L'objectif recherché est d'obtenir suffisamment de temps de contact entre l'eau et le chlore pour bien oxyder les matières indésirables. Ainsi, il faut compter 10 gallons de réserve par gallon fourni par la pompe (ratio de 10 pour 1). À titre d'exemple, pour la pompe d'un puits qui fournit 10gpm, le réservoir doit contenir un minimum de 100 gallons.

L'eau doit toujours être introduite par le fond du réservoir et la sortie devrait être au sommet du réservoir. De plus, une vanne de purge doit être installée au point le plus bas du réservoir, car des contaminants vont se déposer dans le fond au fil du temps. À cet égard, il faut vidanger partiellement le réservoir de façon périodique afin d'éliminer ces accumulations.

Le filtre multimédia doit être installé après le réservoir de rétention, afin de recueillir les matières en suspension comme l'argile, le limon, le fer ferrique, le manganèse oxydé ou le soufre. D'ailleurs, si une perte de pression est constatée, ceci indique généralement qu'un lavage à contre-courant est nécessaire au-delà de la fréquence habituelle.

Puis, un filtre à charbon actif élimine tout chlore résiduel et les traces de matières organiques dans l'eau, améliorant ainsi le goût et l'odeur de l'eau. Une perte de pression ou un goût de chlore indiquent généralement que des lavages à contre-courant plus fréquents sont nécessaires.

Également, un adoucisseur d'eau doit être installé après l'équipement de filtration, afin d'adoucir l'eau lorsque l'on est en présence de dureté. Le dimensionnement de celui-ci est calculé en fonction de la valeur de la dureté obtenue lors de l'analyse ainsi que du débit et du nombre de gallons d'eau utilisées.

Notes importantes à ne pas négliger lors d'une installation.

Il est très important de bien former vos clients sur les bases de fonctionnement de son système afin d'en assurer sa bonne performance.

- Des points d'échantillonnage doivent être installés après chaque pièce d'équipement afin d'analyser les performances d'exploitation du système.

- La plomberie doit être en bon état, y compris les raccords de réservoir sous pression, elle devrait être d'une dimension minimale de 3/4 de pouce pour obtenir des débits suffisants pour les lavages à contre-courant des équipements.
- La plomberie en PVC est recommandée et un débit minimum de 20 psi doit être maintenu dans le système.
- Il ne faut pas utiliser de tuyau en polybutylène lorsqu'il y a des niveaux de chlore total supérieurs à 2 ppm.
- Le temps de régénération de tous les filtres et l'adoucisseur doivent régénérer / laver à contre-courant idéalement à tous les trois jours. Ceux-ci doivent être échelonnés dans le temps pour éviter d'avoir plus d'une unité qui se lave à la fois.
- Si le pH est inférieur à 6,5, il doit être augmenté pour permettre une oxydation efficace par le chlore. Cela peut être accompli grâce à l'ajout de carbonate de sodium par un système d'alimentation séparé.
- La collaboration active des usagers est primordiale pour réparer un système d'eau problématique. Cela nécessite des tests et une surveillance.
- L'utilisateur doit connaître la procédure de mélange chimique et savoir comment tester le chlore résiduel au point d'échantillonnage entre les filtres multimédias et le charbon, etc.
- Le réservoir de chlore ne doit pas fonctionner à sec et perdre l'amorçage de la pompe d'alimentation.

Dimensionnement du système et des filtres

- Lors du dimensionnement des composants de filtration dans un système de chloration, la règle de base pour la filtration s'applique "faire correspondre les débits de la pompe au lavage à contre-courant et les débits de service". N'oubliez pas que « plus gros n'est pas toujours meilleur et plus petit n'est pas juste non plus. »
- Pour le dimensionnement et l'ajustement de la pompe d'alimentation chimique, on doit connaître quelle sera la demande de chlore pour un traitement efficace.
- Pour effectuer un test de demande de chlore (qui doit être effectué sur place), vous aurez besoin de:
 - 1 gallon d'eau brute fraîche,
 - un échantillon de chlore qui sera utilisé dans le système, soit 12,5% ou 5,25% d'hypochlorite de sodium ou d'agent de blanchiment domestique.
- L'objectif d'utiliser la trousse d'analyse du chlore est d'atteindre un niveau de chlore résiduel de 1,0 à 1,5 ppm (test de chlore libre), et s'il est utilisé pour précipiter le sulfure d'hydrogène, un résidu de 3 ppm doit être obtenu.

Procédure à suivre :

Voici de façon détaillée pour concevoir et faire fonctionner un système de chloration qui fonctionnera parfaitement et qui n'injectera pas une quantité de chlore exagérée comme c'est trop souvent le cas.

- Ajoutez 3 gouttes de chlore au gallon d'eau brute.
- Laissez reposer 5 minutes.
- Testez l'eau avec le test de chlore libre.
- Si aucun chlore résiduel n'est indiqué, ajoutez plus de gouttes par lot de 3 jusqu'à obtenir de 1,0 à 1,5 ppm de chlore résiduel.
- Mesurez le débit de pompage du système de pompe.
- Multipliez le débit de pompage par le nombre de gouttes de chlore nécessaires. Cela correspondra au nombre de gouttes de chlore requises par minute.

- **Exemple:** $26 \text{ gouttes nécessaires} \times 6 \text{ gpm débit de pompage} = 156 \text{ gouttes par minute} \times 60 \text{ minutes par heure} = 9\,360 \text{ gouttes par heure} \div 75\,000 \text{ gouttes par gallon} = 0,125 \text{ gallons de chlore par heure}$
- Sélectionnez idéalement une pompe doseuse qui fonctionnera à environ 30 à 80% d'injection pour l'ajustement et la dissolution.
 - La plupart des pompes doseuses injectent plus que nécessaire. Par conséquent, diluez le chlore avec de l'eau douce traitée « propre » pour obtenir la quantité requise par rapport au réglage efficace de la pompe.
 - **Exemple:** $0,125 \text{ gallons de chlore requis par heure. La pompe sélectionnée injectera } 1,0 \text{ gallon par heure.}$
 $1,0 \text{ gph, débit maximum de la pompe d'alimentation chimique} \div 50,0\% \text{ réglage optimal de la pompe} = 0,5 \text{ gallon par heure} \div 0,125 \text{ gallons par heure requis} = 4,0$
 Le taux de dilution est de 4: 1.

Auteur Michel Lavoie, Canature Water Group

● Le plomb – partie 2

La problématique du plomb dans l'eau potable est à prendre au sérieux, car sa présence dans l'eau est un problème de santé!

Voici quelques recommandations et procédures à suivre pour traiter les problèmes de plomb. D'ailleurs, ces problèmes sont en croissance et liés en grande partie au vieillissement des réseaux d'aqueducs et des réseaux de distribution domestique de bâtiments. Évidemment, les recommandations sont différentes selon l'origine des problèmes.

Lorsque qu'un consommateur est préoccupé par la possible présence de plomb dans l'eau, la première étape consiste à faire analyser son eau. L'eau peut être testée notamment par un laboratoire accrédité par le MELCC. ([cliquez ici](#))

Il existe des protocoles et des procédures d'échantillonnage spécifiques pour ce type d'enquête. L'analyse permet d'évaluer le problème, ainsi que les concentrations d'autres produits chimiques dans l'échantillon d'eau.

Lorsque les résultats de l'analyse confirment la présence d'une concentration élevée de plomb dans l'eau potable, le consommateur devrait consulter un professionnel du traitement de l'eau pour s'attaquer à la présence de plomb dans son eau potable. Sachez qu'il existe plusieurs technologies de traitement de l'eau potable. Il y a des traitements qui peuvent être installés soit au point d'utilisation soit au point d'entrée. Celles-ci se sont avérées efficaces pour traiter le plomb de façon efficace.

Sachez à quels niveaux de plomb vous avez affaire pour établir le traitement

Source de contamination à l'extérieur du bâtiment

- Lorsque l'eau testée confirme que la source de contamination par le plomb se trouve à l'extérieur de la maison, un adoucisseur d'eau à échange de cations peut réduire le niveau de plomb ionique.
- Par contre, pour les particules de plomb insolubles, cette méthode est moins efficace et un adoucisseur de concert avec un autre dispositif peut être utilisé, on parle ici des filtres au charbon d'adsorption en bloc solide ou d'une distillation ou d'une osmose inverse.

Source de contamination à l'intérieur du bâtiment

La source de plomb est généralement le système de plomberie et/ou de distribution domestique.

- Un dispositif de traitement installé au point d'entrée, tel qu'un adoucisseur d'eau, ne réduira que le plomb qui se trouve dans l'eau qui pénètre dans la maison, et non pas le plomb relâché entre l'adoucisseur et les points d'utilisation.
- L'élimination du plomb au point d'utilisation ou au plus près de celui-ci est la stratégie la plus efficace. On peut considérer diverses options au point d'utilisation, telles que l'osmose inverse ou un filtre à adsorption en charbon à une source d'eau potable principale, comme l'évier de cuisine. Ces dispositifs sont moins volumineux et dispendieux que ceux installés au point d'entrée principal du bâtiment.

Pour décider quelle technologie choisir le professionnel devrait consulter la documentation du fabricant, la certification (selon le cas, CSA, NSF et WQA) et les spécifications de maintenance.

Il est essentiel que le consommateur prenne conscience que la présence de plomb peut causer des problèmes de santé importants. Il est primordial de le faire traiter par des professionnels de l'industrie. Ces derniers doivent **INSISTER** auprès des consommateurs pour qu'ils s'assurent que la maintenance des équipements installés soit faite de la bonne façon et dans les délais prescrits, afin de garantir le bon fonctionnement de ceux-ci.

Lorsque l'on parle de problème aussi sérieux que le plomb, la vigilance est de mise.

Auteur Michel Lavoie, Canature Water Group

• Crise de la COVID-19 : les impacts sur les fosses septiques

Les politiques de distanciation sociale, d'isolement et de quarantaine entraîne une plus forte pression sur les systèmes septiques. Il ne faut pas laisser la crise de la COVID-19 être la cause d'un désastre dans les installations septiques ! En prévision d'une possible deuxième vague du COVID-19 et d'un possible reconfinement, voici des informations utiles.

Utilisation de l'eau plus grande dans la cuisine

En effet, comme tout le monde passe beaucoup plus de temps à la maison et essaie de garder le Coronavirus à distance, cela peut augmenter de façon significative la charge sur votre installation septique. Plus de nourriture est consommée à la maison. De même, beaucoup de gens font plus de vaisselle et font fonctionner le lave-vaisselle et le broyeur à déchets plus qu'habituellement.

Plus de lessive que d'habitude

De nombreuses familles lavent également les vêtements, les draps, les serviettes, etc. plus souvent, en particulier si une personne à la maison est infectée, isolée ou mise en quarantaine. Certaines personnes lavent leurs vêtements plus fréquemment après avoir été à l'extérieur, même si ce n'était que pour une courte promenade. Toute cette consommation d'eau supplémentaire, additionnée à une production accrue des déchets alimentaires, augmentent la charge sur les fosses septiques.

Lingettes désinfectantes et autres toxines

Afin d'empêcher le virus de se propager, de nombreuses familles utilisent des quantités plus élevées que la normale de produits désinfectants comme de l'eau de Javel pour le lavage des vêtements. De même, les

gens jettent aussi les lingettes désinfectantes dans les toilettes. Ces produits chimiques sont toxiques pour la microbiologie et le traitement des eaux usées dans la fosse septique. À des concentrations suffisamment élevées, cela se traduira par des effluents de mauvaise qualité qui seront évacués de la fosse septique, ce qui accélérera le colmatage du champ d'épuration ou un mauvais fonctionnement du système de traitement.

Les gens ont déjà assez de soucis à faire face aux impacts sanitaires et économiques de la COVID-19. Alors, les ménages n'ont certainement pas besoin d'un refoulement du système septique ou une défaillance du champ d'épuration en plus de tout le reste !

Les propriétaires de fosses septiques doivent garder à l'esprit que chaque fosse septique a une capacité limitée. Si un système est sollicité ou surchargé au-delà de sa capacité, son propriétaire pourrait se retrouver avec des problèmes coûteux.

Liste de contrôle et surveillance d'une installation septique

Alors, voici quelques conseils que vous pouvez prodiguer à vos clients pour réduire la pression sur leurs installations septiques et éviter la surcharge.

- Ne jamais jeter de lingettes personnelles ou de lingettes désinfectantes dans les toilettes. Jeter plutôt les lingettes avec les déchets solides.
- Minimiser la quantité d'eau de Javel utilisée pour le lavage des vêtements. Dans la mesure du possible, il faut limiter à moins de 1 tasse (250 ml) par jour.
- Utiliser un détergent à lessive liquide plutôt qu'un détergent en poudre. Souvent les détergents en poudre ne se dissolvent pas entièrement. Les résidus de poudre peuvent passer directement au travers de la fosse septique pour aller obstruer les conduites de lixiviation.
- Utiliser du savon « conventionnel » pour le lavage des mains. Il n'est pas nécessaire d'utiliser du savon contenant des agents antibactériens « agressifs » qui sont toxiques pour les microbes présents dans un système septique.
- Penser à deux fois si c'est bien nécessaire de laver les vêtements après chaque sortie à l'extérieur. Si une personne est allée se promener dans son quartier et qu'elle respecte la distance de séparation physique recommandée par la Santé publique et n'a pas touché à des surfaces « publiques » (tels que les boutons de passage pour piétons sur les feux de circulation, les distributeurs automatiques de billets), il est très peu probable que ses vêtements soient contaminés.
- Pour le lavage des vêtements, il faut attendre d'avoir une charge plus importante plutôt que de faire de nombreux petits lavages.
- Prendre une douche au lieu de prendre un bain qui utilise plus d'eau. En autant que faire se peut, limiter la durée d'une douche à 5 minutes au lieu de douches interminables.
- Si un ménage utilise des produits chimiques dans son réservoir de toilette (comme les pastilles bleues de désinfection chimique), il faut arrêter de les utiliser.
- Si une cuisine dispose d'un système d'élimination des déchets (i.e. broyeur à déchets), il faut éviter de l'utiliser, car cela augmente considérablement la charge de déchets organiques dans l'installation septique. Au lieu de cela, jeter les déchets alimentaires au compost ou avec les déchets solides.
- Réparer immédiatement les appareils de plomberie qui fuient, en particulier les clapets de toilette qui peuvent permettre à des centaines de gallons d'eau supplémentaires de s'infiltrer dans la fosse septique.

- Si une fosse septique n'a pas été vidangée depuis une longue période, il faut la faire vidanger le plus rapidement possible par une entreprise spécialisée en vidange de fosses septiques. D'ailleurs, ce type d'entreprise fait partie de la liste des services essentiels du Québec.
- Lorsque le professionnel pour la vidange de la fosse septique est sur place, il est important qu'il procède à l'examen de la fosse septique afin de vérifier de la présence de signes de surcharge ou de « stress » sur le système, notamment :
 - niveau supérieur à la normale dans la fosse septique ;
 - reflux (back-flow) dans le réservoir du champ d'épuration ;
 - signes de niveau élevé qui sont survenus auparavant tels que des débris sur le dessus des chicanes d'entrée ou de sortie ou des « tés » ou des traces d'eau ou des anneaux sur la paroi du réservoir ;
 - odeur inhabituelle ou absence d'un tapis d'écume d'apparence saine (la « croûte » qui est normalement présente flottant sur le dessus)
 - preuve d'infiltration d'eau de surface ou souterraine dans le réservoir.

Bien qu'il n'y ait aucune garantie que le respect de ces pratiques empêchera de devenir victime d'une catastrophe septique, elles contribueront au moins à en réduire le risque.

Auteur: Kelly Galloway, « COVID-19 crisis and septic system impacts », 27 mars 2019

Traduit et adapté : Marie-Christine Bélanger, Premier Tech Aqua

• Ouverture du marché de l'entretien des technologies certifiées NQ 3680-910

Au mois de juin dernier, l'AESEQ a transmis au MELCC ses commentaires concernant un projet de règlement ([cliquez ici](#)) modifiant le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, R.22). ([cliquez ici](#)) et ([cliquez ici](#)) Les principales modifications du projet de règlement visent à :

- Ouvrir le marché de l'entretien des systèmes de traitement certifiés en offrant aux propriétaires plus d'options pour l'entretien de leur système;
- Offrir plus de latitude aux municipalités pour la vidange des fosses septiques;
- Introduire de nouvelles solutions de traitement des eaux usées par infiltration;
- Offrir une solution de rechange à l'installation d'une fosse de rétention pour les terrains riverains;
- Faciliter l'application du Règlement.

En ce qui a trait à la proposition d'offrir de nouvelles options de traitement, à première vue celle-ci semble souhaitable pour les citoyens. Mais l'adoption de cette mesure pourrait changer drastiquement la gestion de l'entretien des technologies certifiées NQ 3680-910 et se révéler préjudiciable pour les propriétaires de ces systèmes à moyen terme.

En effet, le MELCC s'apprête à abandonner l'obligation de faire affaire avec le fabricant de la technologie et permettrait à des « tiers qualifiés » de faire l'entretien des systèmes septiques certifiés NQ 3680-910. De plus, les tiers qualifiés n'auraient pas l'obligation de suivre les recommandations du guide d'entretien des fabricants. L'abandon de cette obligation serait remplacé par la responsabilité des tiers qualifiés d'entretenir les systèmes de manière à atteindre les performances attendues. Dans la même veine, les tiers qualifiés n'auraient pas non plus l'obligation d'utiliser les pièces d'origine de la technologie, mais pourraient choisir eux-mêmes les pièces de remplacement qu'ils jugent avoir les mêmes caractéristiques.

À cet égard, l'AESEQ a fait part de ses réserves dans ses commentaires au Ministère, quant à la possibilité de s'en remettre à un tiers qualifié pour faire l'entretien et effectuer les réparations de différentes technologies et laisser ces mêmes intervenants sélectionner les pièces de remplacement et qui pourraient être tentés d'utiliser des pièces de rechange 'cheap' bon marché plutôt que des pièces d'origine de la technologie. Sans tenir compte de cette possibilité,

il demeure qu'il n'existe actuellement aucun programme de qualification qui permet de qualifier des individus et les rendre parfaitement compétents et familiers avec les différentes technologies sur le marché et leurs spécificités.

Chaque technologie possède des caractéristiques propres, fruit de nombreuses années de recherche et la compréhension des phénomènes. De même, les liens de causes à effets de ces procédés sont complexes et ne sont pas à la portée de tous, même pour certains technologues ou ingénieurs! Il serait logique que le MELCC exige que les tiers qualifiés reçoivent au minimum une formation de la part des fabricants pour lesquels ils feraient l'entretien et les réparations.

L'AESEQ, afin d'éliminer la substitution de pièces d'origine, a aussi proposé que, lors de l'entretien (ou réparation) des composantes critiques au traitement, on utilise uniquement des pièces de rechanges qui sont d'origine ou des pièces de remplacement dûment homologuées par le BNQ, de manière à assurer le bon fonctionnement des systèmes et le maintien des performances épuratoires.

Pour comprendre les motivations du MELCC à proposer ces modifications, il faut comprendre que le Ministère a subi d'importantes pressions au cours des dernières années relativement à des plaintes de citoyens se sentant « prisonniers » des fabricants pour réaliser leur entretien annuel. Cela a même fait l'objet de reportages d'émissions d'intérêt public qui ont créé une certaine vague dans l'industrie. Pourtant, lorsqu'interrogé sur les motivations de ce changement, le MELCC parle plutôt d'économies potentielles pour le citoyen. Le Ministère chiffre ces économies dans une fourchette de 5 à 10%.

Dans ses commentaires au MELCC, l'AESEQ s'interroge sur l'intérêt qu'aurait un consommateur de faire faire son entretien par un « tiers qualifié » pour sauver quelques dollars au risque de voir les garanties offertes par les fabricants ne plus être valides si l'entretien est effectué par un tiers qualifié.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la majorité des fabricants n'accueille pas très favorablement ces nouvelles dispositions qui risquent d'être entérinées à l'automne 2020. D'une part, les économies avancées par le MELCC risquent d'être moindres. En effet, les prix présentement facturés aux citoyens par les fabricants sont relativement peu élevés et s'expliquent par le grand nombre d'installations dont ils effectuent l'entretien. Il est peu probable que les « tiers qualifiés » pourront atteindre un tel volume d'entretien de systèmes et que par conséquent, les prix qu'ils chargeront seront fort probablement plus élevés que ceux des Technos BNQ.

Par ailleurs, le projet de modification du Ministère comporte également un élément qui ne fait pas consensus parmi les Technos BNQ, à savoir l'ouverture du marché en permettant à un manufacturier ou une de ses filiales d'offrir ses services pour effectuer l'entretien des technologies de ses concurrents. Les avis sont partagés. Il y a d'un côté, ceux qui perçoivent cette proposition comme une opportunité d'affaire à exploiter.

De l'autre côté, il y a les tenants de l'opinion contraire. Ces derniers considèrent la proposition du MELCC comme une occasion pour des concurrents d'avoir accès à de l'information privilégiée sur les technologies d'un concurrent. Ces derniers craignent qu'une fois entre les mains d'un concurrent, l'information privilégiée puisse être utilisée à des fins déloyales. Certains pourraient dire que cette situation peut être considérée comme de l'espionnage industriel opéré au grand jour et rendu légal par le projet du MELCC. Les représentants des Technos BNQ ont eu l'occasion de déposer leurs commentaires au Ministère durant la période de consultation publique qui s'est terminée le 20 juin dernier.

Finalement la question qui demeure relativement au retrait de l'entretien des mains des manufacturiers est : est-ce que le jeu en vaut vraiment la chandelle ? L'AESEQ n'est pas contre cette ouverture mais met en doute la manière dont ce changement serait mis en œuvre.

Auteur : Daniel Schanck, M.Sc., Directeur général

- **Mot de la fin**

À la fin de chaque numéro de l'InfEAU-Lettre, vous retrouvez le même message. Nous souhaitons **VRAIMENT** connaître les sujets qui vous préoccupent ou encore ceux que vous aimeriez voir traiter dans VOTRE InfEAU-Lettre. Faites-nous le savoir en nous écrivant (*info@aeseq.com*) ou encore en téléphonant (**514-893-1772**).

Daniel Schanck, M.Sc.
Directeur général